



## Utilité de contestation d'un licenciement (8 mois d'ancienneté)

Par **anormant**, le **06/12/2008** à **20:42**

Bonjour,

J'ai été licenciée pour motif personnel en aout 2007. Mon patron, ayant appris que je cherchais du travail ailleurs, a pris les devants et m'a licenciée avec force de reproches sans fondements réels selon moi en seulement quelques jours. Il m'a par ailleurs proposé une transaction... que j'ai refusée ne voulant pas abandonner mes droits de recours.

J'ai contacté un syndicat... dont le juriste n'a pas été capable de voir certaines irrégularités de procédure (non respect de délai). Me sentant mal accompagnée, j'ai laissé tomber.

Aujourd'hui, je pense à reprendre cette procédure. Je conteste le motif de licenciement et aussi sa régularité.

Ayant été licenciée au bout de 8,5 mois dans l'entreprise, on m'a dit que ça ne valait pas le coup...

Qu'en pensez-vous ?

Puis-je prendre un avocat en Bourgogne tout en habitant en région Centre ?

Combien cela me coûterait-il ?

Vous remerciant par avance pour vos conseils,

AN